

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 49 (1904)
Heft: 8

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'instruction militaire préparatoire et l'avant-projet de réorganisation de l'armée.

Je voudrais entretenir les lecteurs de la *Revue militaire suisse* de l'enseignement militaire préparatoire. Je ne puis le faire, cela va sans dire, que brièvement : la question ne peut être examinée ici que dans ses grands traits.

L'instruction militaire préparatoire fait partie du programme du Département militaire. Elle figure à son avant-projet d'organisation. Elle est destinée à compenser la durée relativement courte que ce projet donne à l'école de recrues.

Cette instruction préparatoire comprendrait deux degrés :

D'abord l'enseignement de la gymnastique à l'école par le régent, qui aura reçu, à cet effet, l'instruction spéciale nécessaire. On atteindra, par ce moyen, à peu près tous les jeunes Suisses appelés plus tard à devenir des miliciens et on contribuera à leur développement physique.

Mais ce moyen atteindra-t-il réellement le but poursuivi ?

C'est douteux, car tous les régents ne seront pas aptes à enseigner la gymnastique. Les jeunes s'en acquitteront fort bien ; mais, à mesure que l'âge les alourdira, ou leur fera perdre leur souplesse, ils arriveront insensiblement à ne plus pouvoir enseigner la gymnastique d'une manière profitable. Cet enseignement continuera à se donner, sans doute, mais sans produire les fruits attendus.

L'instruction préparatoire comprendrait ensuite, de 16 à 20 ans, une instruction militaire proprement dite, destinée à développer physiquement les jeunes gens et à les exercer au tir. L'enseignement serait donné dans les communes par des officiers et des sous-officiers ; il comprendrait 60 heures par année.

Atteindra-t-on par ce moyen tous les jeunes gens auxquels cet enseignement est destiné, ou, au moins, la généralité d'entre eux ? On peut en douter, et l'avant-projet ne se le dissimule pas. Aussi prévoit-il que les jeunes

gens qui, pour une cause ou pour une autre, n'auraient pas suivi, avec succès, au moins deux cours annuels devraient faire, avant le commencement de l'école de recrues, un cours spécial de quinze jours. Il prévoit même que dans les communes où cela présenterait trop de difficultés on pourrait y renoncer.

Voilà donc, dorénavant et déjà, deux catégories de jeunes gens qui seraient astreints à un cours préparatoire de quinze jours : ceux qui, appartenant à des communes où l'instruction préparatoire se donne, n'auraient pas suivi *avec succès* deux cours annuels, et ceux appartenant à des communes où cet enseignement ne se donne pas du tout.

Quelle serait la proportion de ces jeunes gens appelés à des cours préparatoires ? Il n'est pas possible de le dire, ni même de s'en faire une idée approximative. Toute base d'appréciation manque. Mais on peut supposer qu'elle sera assez considérable.

Cet enseignement serait donné par des officiers et des sous-officiers.

Je ne veux mettre en doute ni la bonne volonté, ni le zèle, ni même la capacité de ceux qui seraient chargés de cette lourde tâche ; mais il leur manquera certainement l'expérience.

On tient pour nécessaire, chez nous, que l'enseignement militaire soit confié à un corps spécial : le corps des instructeurs. Si ces instructeurs ne sont pas chargés d'instruire directement la troupe, leur rôle consiste au moins à servir de guides, de conseillers aux autres officiers et aux sous-officiers, dans l'accomplissement de leur tâche. Comment voudrait-on qu'il pût en être autrement pour l'enseignement militaire préparatoire ?

Il existe une pédagogie pour l'enseignement militaire, comme pour tout autre enseignement. Cette pédagogie doit être apprise, et on ne l'apprend pas par le fait seul qu'on a passé, comme officier, ou sous-officier, par une ou deux écoles de recrues.

Si celui qui sera chargé de l'enseignement militaire préparatoire fait fausse route, ce sera très grave ; il donnera à ses élèves un mauvais pli ou des habitudes dont ils auront beaucoup de peine à se défaire plus tard, et qui donneront à l'instructeur de l'école de recrues beaucoup plus de peine que le dressage de jeunes gens ne sachant absolument rien.

On pourrait avancer contre l'instruction militaire préparatoire d'autres raisons encore : elle fera perdre, aux officiers, sous-officiers et élèves, un temps beaucoup plus considérable que les 60 heures annuelles qui sont prévues ; elle coûtera très cher, puisqu'on en évalue les frais à 800 000 fr. ; elle donnera aux jeunes gens l'idée fautive qu'ils sont des soldats avant le temps où ils doivent le devenir, et ils arriveront à ce moment-là peut-être déjà blasés ou lassés, etc.

Tout bien considéré, je crois qu'il serait plus avantageux de donner à l'école de recrues une durée suffisante pour former complètement un soldat

Le Département militaire propose 60 jours, dans l'idée que les recrues seraient déjà préparées ; les commandants de corps d'armée et de division ont demandé 80 jours. Entre ces deux chiffres, il y a de la marge.

Je pense qu'une instruction suivie, non pas de quinze jours, mais d'une semaine, immédiatement avant l'école de recrues, donnerait de meilleurs résultats que deux cours annuels de 60 heures, dont le dernier aurait pu avoir lieu, peut-être, deux ans auparavant. Il suffirait pour cela de porter la durée de l'école de recrues, suivant l'avant-projet du Département, à 67 jours ou même à 74 jours si une semaine n'était pas jugée suffisante.

Dans ses considérants en faveur de l'instruction préparatoire, l'exposé des motifs du Département militaire s'exprime comme suit :

« La valeur de cette instruction préparatoire ne saurait être dépréciée. Elle procède de facteurs moraux. Elle a pour but d'implanter au cœur du jeune Suisse les vertus qui feront de lui un homme, qui rendent un pays et son armée forts et invincibles. C'est là que se développeront en lui le sentiment du devoir, l'esprit de sacrifice, le courage et la décision, la conscience de sa solidarité avec ses compagnons de lutte ; il y apprendra la nécessité de soumettre sa volonté à la volonté générale, le culte de la vérité et de la droiture, de la fidélité, les joies de la lutte et le calme dans l'action ; mais avant tout il y gagnera un amour ardent et réfléchi pour la patrie. Il est certain que l'école, la famille ou le maître d'école doivent agir dans le même sens. Mais, à partir de l'âge de 16 ans, la grande majorité est soustraite à l'influence de l'école, et il y a bien peu de familles et de maîtres d'école qui puissent guider dans cette voie les jeunes gens de 16 à 20 ans. L'instruction préparatoire est encore un moyen propre à maintenir, à un âge difficile, la jeunesse dans le droit chemin. »

J'en suis bien fâché, mais je ne puis pas partager ces généreuses illusions. Si l'instruction militaire préparatoire réussit à apprendre au jeune homme à faire des à-droite et des à-gauche, à marcher droit, à manier un fusil, à viser et à mettre ses balles en cible, il faudra se déclarer très satisfait, mais elle ne lui apprendra rien de plus.

Et puis cela empiète sur le domaine de l'école et surtout sur celui du père de famille. Là où le père de famille et le régent n'auront rien pu pour le développement des excellents sentiments énumérés ci-dessus, que pourra y faire un officier, la plupart du temps simple lieutenant, ou un sous-officier. Il faut laisser à chacun ce qui lui appartient, et c'est au père de famille et au régent à préparer l'enfant et le jeune homme à ses futurs devoirs militaires.

Il y a un vieux proverbe qui dit : « Chacun son métier, les vaches seront bien gardées. » Il n'est pas superflu de le rappeler ici.

CHRONIQUE ALLEMANDE*(De notre correspondant particulier.)*

Mutations. — Le général von Hindersin. — L'expédition contre les Herreros. — Manœuvres impériales. — Un changement d'uniforme en Bavière. — Les livres.

Les mutations mensuelles datent du 20 juillet. Dans les hauts emplois on compte trois démissions : le commandant de Danzig, lieutenant-général v. Horn, le major-général v. Hennigs qui commandait la 85^e brigade d'infanterie à Strassbourg, et le major-général v. Mitzlaff, commandant de la 3^e brigade de cavalerie de la Garde. Le général v. Horn est sorti du régiment de grenadiers n° 2 où il était entré en 1866. Il a fait les deux guerres de 1866 et 1870-71. Comme colonel, il commandait le régiment n° 147, comme major-général la 70^e brigade d'infanterie. Il reçut le commandement de Danzig en 1902. Son successeur est le major-général v. Seydlitz-Kurzbach, commandant de la 61^e brigade d'infanterie à Strassbourg. Né en 1847, il entra en 1865 au régiment des fusiliers n° 37 et prit part, lui aussi, aux campagnes de 1866 et 1870-71. Comme major et lieutenant-colonel, il commandait l'école de sous-officiers à Weissenfels, comme colonel, le régiment d'infanterie n° 26. Son successeur à la tête de la brigade est le major-général Bendemann, qui appartint longtemps à l'état-major général.

Le second démissionnaire, v. Hennigs, est sorti du 2^e chasseurs, il prit part à la campagne de France. Comme colonel, il commanda le régiment d'infanterie n° 83 à Kassel. Son successeur à la brigade est le colonel Frhr. v. Rheinbaben.

Enfin, le major-général v. Mitzlaff était entré en 1868 aux chasseurs n° 3, mais fut transféré dès 1869 aux uhlans n° 10 avec lesquels il fit la campagne de 1870. Il a commandé de 1897 à 1902 le 2^e dragons de la Garde. Son successeur à la tête de la 3^e brigade de cavalerie de la Garde est le colonel Bartsch v. Sigsfeld. La 11^e brigade d'artillerie de campagne dont le commandant major-général Schuch est décédé, a passé au colonel v. Wasmer. Le colonel Röhrssen, commandant du régiment d'infanterie n° 154, a été nommé commandant de la place de Wesel en remplacement du major-général Weber, décédé.

Le colonel Dürr, inspecteur de l'infanterie de la marine, qui avait dirigé en janvier le « détachement expéditionnaire de marine » [dans l'Afrique sud-occidentale, mais qui, tombé malade d'une crise du cœur, a dû rentrer au pays, a été remplacé comme inspecteur par le colonel Wyneken, commandant du régiment n° 97. Dürr a été nommé aide de camp du grand-duc de Bade.

Au total, ont été promus : 1 major-général, 4 colonels, 20 lieutenants-colonels, 20 majors, 33 capitaines, 53 lieutenants en premier et 3 en second. Ont démissionné : 1 lieutenant-général, 2 majors-généraux, 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 11 majors, 10 capitaines, 25 lieutenants des deux classes.

L'artillerie a célébré la date du 18 juillet 1904 ; il y eut un siècle, ce jour-là, qu'est né le général v. Hindersin, qui fut inspecteur général de l'artillerie de 1864 à 1872, année de sa mort. V. Hindersin eut le grand mérite, en 1867, de créer une école de tir pour l'artillerie, si bien que l'on peut dire de lui qu'il inaugura l'enseignement de l'emploi du canon rayé. On comprend les souvenirs qui se rattachent dès lors à son nom, surtout si l'on pense que les succès de notre artillerie furent un des facteurs fondamentaux de nos victoires sur les Français.

On a publié quelques dates intéressant les expéditions de troupes en Afrique sud-occidentale. Depuis le 7 juin, le compte de ces expéditions s'élève à 211 officiers, 51 officiers de santé, 64 employés militaires, 4965 sous-officiers et soldats, 32 pièces de campagne, 12 caissons, 6 mitrailleuses, 3320 chevaux tirés de nos provinces orientales. On a importé en outre 1310 chevaux et 420 mulets du Cap et 547 chevaux et 25 mulets de l'Argentine. On indique encore comme expédiés, d'autre part, 8 pièces de campagne, 7 mitrailleuses, 1 canon automatique.

Les pertes, au 19 juin, étaient de 428 hommes, y compris 32 officiers. Tués 129 hommes y compris 14 officiers, blessés 121 (14 officiers), morts de leurs blessures 9 hommes (3 officiers), de maladies 48 hommes (1 officier), disparus et assassinés environ 125. Ces chiffres sont tirés d'un tableau statistique du Conseil colonial.

D'après les journaux, manquent encore au corps expéditionnaire : les aumôniers. Le service de la poste comporte 40 employés sous les ordres d'un directeur stationné à Windhoek. L'envoi des chiens de guerre a eu lieu dans un transport organisé au camp de Munster. Pour un régiment on a emmené plus de 200 chiens. Ils sont destinés au port des dépêches d'un point à un autre et au service de chiens de garde.

Les manœuvres impériales du corps de la Garde et du IX^e corps seront combinées avec des manœuvres de la flotte de combat. Celle-ci détachera un corps de débarquement comme en 1901.

Les revues des corps auront lieu pour la Garde, le 2 septembre, près de Berlin, pour le IX^e corps et le corps de débarquement le 6 septembre près d'Altona. Les manœuvres des corps auront lieu du 13 au 15 septembre.

Les nacelles des régiments de cavalerie doivent être remplacées par des pontons de cavalerie en acier. Au lieu d'une voiture du train des nacelles à 6 chevaux, chaque régiment disposera de deux voitures du train de pontons à 4 chevaux. Le nouveau modèle de voiture est de construction beaucoup plus solide, plus mobile et plus maniable que l'ancien. Le « Kavalleria

Brückengerath », comme on le nomme, rend la cavalerie plus indépendante des pionniers.

En Bavière on a l'intention de changer l'uniforme de la cavalerie lourde. Le casque en cuir sera remplacé par la czapka des lanciers. Les tuniques conserveront la couleur bleu-clair.

Dans le domaine de la littérature, je cite en première ligne la 3^e livraison des « *Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde* » du Grand Etat-Major. On y trouve entre autres un travail du général v. Verdy du Vernois : « Sur les situations imprévues » (*über unvorhergesehene Situationen*); puis un article *Erfahrungen der Engländer im Süd-Afrikanischen Kriege auf dem Gebiete der Bekleidung und Ausrüstung*, par v. Hæften; enfin un travail : *Einige Lehren aus dem Kriege in Deutsch Süd-west Afrika* par Schwabe. Sur la guerre russo-japonaise ont paru deux volumes d'Immanuel et de v. Kalinowski. Une nouveauté est le *Handbuch für bespannte Batterien und Bespannungs abtheilungen der Fussartillerie*, par Wilhelmi. A remarquer encore une publication de Scharr : « *die Technik im Dienst der operativen Thätigkeit einer Kavalleriedivision.* »

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Un jubilé. — Mutation : un nouveau commandant de place à Vienne. — Exercices de marches de guerre. — Le tournoi militaire d'escrime à Vienne. — Les manœuvres impériales de 1904. — Exercices de remorquage de transports militaires sur le Danube et la Weichsel et prochaine acquisition de canots automobiles pour les troupes de pionniers.

Le général de cavalerie comte Uxkull-Gyllenband, commandant du 2^e corps, à Vienne, a fêté le 8 juillet, en pleine vigueur physique et intellectuelle, le jubilé cinquantenaire de son entrée en service effectif. Le jubilaire est âgé de soixante-huit ans. Il n'est pas sorti de l'état-major général, mais il a fait tout son service, avec quelques courtes interruptions, dans la cavalerie. De 1869 à 1873, étant alors major, il fut adjudant de l'Empereur, et de 1875 à 1880, commandant du 14^e régiment de dragons. Attaché, de 1880 à 1882, en qualité de plénipotentiaire militaire, à l'Ambassade austro-hongroise de Saint-Pétersbourg, il fut ensuite promu brigadier de cavalerie, puis divisionnaire d'abord de cavalerie, puis d'infanterie et enfin commandant de corps. Il commanda d'abord le 6^e corps, puis le 1^{er}, enfin le 2^e. C'est alors qu'il fut nommé général de cavalerie, le 1^{er} mai 1895.

L'Empereur a adressé au jubilaire une lettre manuscrite, rédigée dans des termes extrêmement gracieux et lui a fait remettre les insignes de

l'Ordre pour le mérite militaire dans un étui précieux orné de la couronne impériale.

Le Ministre de la Guerre lui a présenté ses compliments personnels en lui remettant la décoration spéciale accordée aux militaires après cinquante ans d'activité de service.

* * *

Le lieutenant feldmaréchal chevalier von Engel, qui, depuis 1896, était commandant de la place de Vienne et avait été mis à la retraite, sur sa demande, avec le titre de Conseiller secret et le grade honorifique de général de cavalerie, a été remplacé, comme commandant de la garnison de Vienne, par le lieutenant feldmaréchal Freund von Arlhausen, jusqu'ici commandant d'une division de cavalerie à Stanislau. Né en 1845, Freund prit part, comme premier-lieutenant, à la campagne de 1866 et à la fameuse attaque de cavalerie de Custozza, fut de 1885 à 1888 adjudant de l'Empereur, puis de 1890 à 1897 commandant du 3^e régiment de dragons. Lieutenant-feldmaréchal depuis 1900.

* * *

D'après une information que publie la *Reichswehr*, on constituera, après les exercices de régiment, avec des troupes puisées dans les régiments du 9^e corps — Josefstadt — des bataillons à l'effectif de guerre, qui seront réunis pour former un régiment combiné fort d'environ 4000 hommes.

Ce régiment effectuera, de fin juillet au 9 août, de grandes marches où seront mises à l'épreuve les modifications projetées à l'équipement de l'infanterie, dont j'ai parlé dans ma chronique de juin. Ces modifications ont pour but d'alléger l'équipement du soldat, pour permettre une augmentation correspondante de sa dotation individuelle en munitions.

Le régiment en question sera suivi de toutes ses voitures de train, savoir de 2 chars-cantines, de 17 chars de vivres et d'un chariot d'outils, comme train de combat — sans parler des 16 chariots de munitions de compagnies, qui ne quittent pas les colonnes de troupes, — puis de 9 voitures de bagages et de 9 chars accessoires, comme train des bagages.

La longueur des colonnes du régiment en marche est 3170 pas avec les trains, de 2350 pas sans les trains. On adjoindra, en outre, au susdit régiment, un certain nombre de boulangers fournis par les détachements de boulangers de la division. Ils devront livrer 3000 rations de pain par journée de stationnement de la troupe et la moitié par jour de marche.

Un exercice de marche analogue, mais d'une durée d'un jour seulement, a été exécuté cette année, comme les précédentes, par les troupes de la garnison de Vienne.

Le 7 juillet, à sept heures du matin, deux bataillons à l'effectif de guerre, un peloton de cavalerie et une patrouille sanitaire avec une voiture d'am-

balance quittèrent la place d'exercice de Schmelzer et y rentrèrent dans l'après-midi, en parfait état de préparation au combat, après une marche forcée de six heures sans repos. Bien que la chaleur fût très forte, il n'y eut que fort peu de malades : quelques hommes seulement atteints de malaises passagers. La troupe était en tenue de marche avec sac paqueté au complet et chaque homme portait sa munition de poche, sa ration de vivres de réserve et tous les ustensiles et outils de campagne. A cet exercice de marche prirent part le commandant de corps, les généraux non appelés ailleurs par leur service, tous les commandants de compagnie et autres cadres des deux bataillons, tous les officiers des états-majors des régiments de la garnison de Vienne ainsi que les officiers de l'état-major général attachés au commandant du 2^e corps.

* * *

Du 4 au 7 juillet a eu lieu au Casino militaire de Vienne le dixième tournoi annuel d'escrime de l'armée.

Ce tournoi réunit 137 participants et il y eut en tout 293 assauts. Ceux-ci se succédèrent, pendant les quatre jours, de huit heures du matin à la tombée de la nuit, avec une interruption d'une demi-heure à midi. Le jury, chargé d'assister à tous les assauts et d'effectuer le classement des tireurs d'après leur force, avait une tâche lourde et délicate. On lui facilita la besogne en le divisant en deux groupes.

Le tournoi se termina par un grand assaut académique, qui eut lieu le 7 juillet, dans la soirée, au Casino militaire, en présence du grand-duc Léopold Salvator et d'un public élégant, où l'on remarquait beaucoup de dames, ainsi que les délégués de plusieurs Clubs d'escrime. A cet assaut prirent part les membres du jury et les participants au tournoi ayant remporté les premiers prix dans les différents groupes : officiers, amateurs, maîtres d'armes et prévôts. Le grand-duc procéda ensuite à la distribution des prix, consistant en médailles et en diplômes.

L'*Armee Zeitung*, à laquelle j'emprunte les quelques lignes qui précèdent, constate, avec raison, les immenses progrès accomplis par nos tireurs de salles militaires depuis une dizaine d'années. Tous les officiers qui assistèrent au dernier tournoi de Vienne y auront suivi avec un vif intérêt les belles passes d'armes dont le spectacle leur fut offert et fort admiré la tenue correcte et le jeu élégant et serré de la plupart des tireurs, témoignage du zèle des maîtres et des élèves et surtout de l'excellence de la méthode d'enseignement actuellement appliquée dans nos salles militaires. Il y a quelque dix ans encore, on pratiquait, dans nos salles d'armes, une école tout à fait illogique, caractérisée par l'inutile raideur de la garde. On effaçait complètement l'épaule gauche, en allongeant le bras droit le plus possible et on s'appliquait à manier le sabre uniquement avec le poignet. Ce n'est

qu'en 1894 qu'une réforme profonde fut introduite dans la méthode d'enseignement de l'escrime au sabre, grâce à l'initiative du maître italien Barbasetti, qui importa en Autriche l'école italienne. C'est à lui que l'on doit l'institution des tournois annuels et la réorganisation de l'Ecole des maîtres d'armes militaires de Vienne-Neustadt, où fut inauguré, en 1895, un nouveau programme d'enseignement basé sur la méthode italienne. Il publia en 1898 son ouvrage bien connu sur l'escrime au sabre et en 1900 un livre sur l'escrime au fleuret et à l'épée.

A voir — comme ce fut le cas au dernier tournoi de Vienne — officiers et sous-officiers défilant par douzaines sur la planche, tous beaucoup plus exercés que ne l'étaient la plupart de nos tireurs avant 1895, on a pu, cette année encore, se rendre compte des brillants résultats de la méthode d'enseignement inaugurée par le maître Barbasetti. L'escrime étant un des facteurs de l'instruction du soldat, il est superflu d'insister sur les services que rend à l'armée cette élite, chaque année grossissante, de tireurs excellents, parmi lesquels se recrutent nos maîtres d'armes militaires.

* * *

Aux prochaines manœuvres impériales dans le Sud-Ouest de la Bohême prendront part, non seulement les 8^e — Prague — et 14^e corps — Innsbruck — mais encore des fractions des 9^e — Josefstadt — et 2^e corps — Vienne — ainsi que 4 divisions de cavalerie, formées de troupes de cavalerie de landwehr et de chasseurs tyroliens montés.

Le prince Adolphe Windischgrätz a mis son château de Stukna à la disposition de la Direction des manœuvres et des états-majors à partir du 31 août au 7 septembre. L'Empereur y résidera aussi, avec sa suite, pendant toute la durée des manœuvres. D'après les dispositions prises jusqu'ici, l'Empereur arrivera à Stukna le 1^{er} septembre. Il assistera aux manœuvres les 2, 3, 5 et 6 septembre — le dimanche 4 septembre sera jour de repos — puis à la critique finale suivie d'un grand dîner, après lequel le souverain repartira pour Vienne avec sa suite.

Aux manœuvres prendront part aussi les grands-ducs François-Ferdinand et Ferdinand-Charles, ainsi que le grand-duc Eugène, commandant du 14^e corps.

* * *

Cette année pour la première fois et dorénavant chaque année on adjoindra aux troupes de pionniers, pour leurs manœuvres d'été, deux à trois officiers faisant partie du personnel technique de la Compagnie de navigation à vapeur sur le Danube. Ces officiers seront dressés, d'une part, à la conduite des remorqueurs à vapeur, afin qu'ils sachent, en cas de guerre, conduire eux-mêmes de grands transports par eau de troupes et de maté-

riel. D'autre part, comme les troupes de pionniers doivent être pourvues prochainement de canots automobiles, les dits officiers seront initiés à la construction et à la manœuvre de ces modernes embarcations de rivières. La *Heeres-Zeitung* dit que des vapeurs font, depuis un certain temps déjà, la remorque de grands transports de matériel sur la Weichsel et qu'aucun des modèles de canots automobiles proposés jusqu'ici pour les troupes de pionniers n'a encore été adopté.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(*De notre correspondant particulier.*)

Réformes : état-major central, nouvelles inspections, collège général militaire, organisation des corps d'armée, troupes non endivisionnées, réorganisation des corps de troupe. — Réorganisation de l'École supérieure de guerre. — L'enseignement agricole dans l'armée. — Décès du général Toral.

Cet été, nos législateurs ont dû attendre plus tard que les années précédentes pour prendre leurs vacances, le gouvernement n'ayant pas voulu décréter la clôture de la session avant que n'eussent été votées quelques lois importantes. Au nombre de celles-ci figurait l'autorisation demandée par le ministre de la guerre d'exécuter certaines réformes n'entraînant aucune altération des crédits budgétaires.

Ce projet d'autorisation avait déjà été déposé à la Chambre, ainsi que je vous le disais dans ma dernière chronique, au mois de février passé. Il semble que nos législateurs n'ont pas dû manquer de temps pour étudier les réformes présentées. Mais à juger par les déclarations de nos députés et de nos sénateurs qui ont combattu les projets du général Linarès, ils n'étaient guère encore au courant de la nature des changements projetés dans notre organisation militaire.

Dans ces conditions, la critique manquait évidemment d'autorité ; mais malheureusement, ce que chez nous l'on appelle faire de la politique, c'est parler à tort et à travers, à propos de tout et de rien, sans s'inquiéter de la valeur du temps ; faire de l'obstruction au gouvernement, quel qu'il soit, uniquement pour lui rendre la vie impossible, le démolir, sans avoir cure de l'intérêt supérieur de la nation. Tels sont, en peu de mots, les traits caractéristiques de l'action de nos hommes publics, qu'ils appartiennent à la droite ou qu'ils grossissent les rangs de la gauche ; aussi les affaires de l'Etat vont-elles à l'avenant...

Au cours de ces longs et stériles débats, le général Linarès a fait preuve d'une patience vraiment admirable, car il a dû écouter les plus grandes

absurdités et répondre un nombre infini de fois aux mêmes critiques et aux mêmes arguments, sans se lasser jamais de démontrer que les premières ne reposaient sur aucune base et que les seconds étaient dépourvus de logique.

En ce qui concerne, par exemple, la création d'un grand état-major, que de contradictions n'a-t-on pas eu à relever dans les raisonnements des adversaires de cette innovation ! Après s'en être tout d'abord déclarés partisans et avoir reconnu l'absolue nécessité de cet organe du haut commandement, ils n'ont pas tardé à ajouter qu'un grand état-major, pour arriver à rendre de réels services, devait avoir une organisation parfaitement indépendante du ministère de la guerre. Or, comme nous vivons sous un régime constitutionnel, toute décision d'un organe central quelconque, doit, pour faire état, être contresigné par un membre du pouvoir exécutif; par conséquent, l'indépendance vis-à-vis du chef du département militaire est donc simplement impossible. Si donc le grand état-major est indispensable et si, d'autre part, il ne peut constitutionnellement échapper à la subordination immédiate du ministre, il est clair que l'on peut tourner la difficulté en conférant, en fait, à la nouvelle institution, la liberté qu'elle ne posséderait pas de droit.

C'est là ce que le général Linarès a voulu faire comprendre aux grincheux de la Chambre et, dans ce but, il a dû se répéter un nombre incalculable de fois, conserver un calme imperturbable en face des plus bizarres affirmations et attendre que, la chaleur aidant, le stock de phraséologie, dont disposaient ses adversaires, fût épuisé.

Le ministre de la guerre a fini par triompher, mais on comprend aisément que les caractères les mieux trempés doivent, à la longue, s'user dans cette lutte ingrate, contre tant d'égoïsme, de passions malsaines et de sentiments qui, sous l'apparence d'un sincère intérêt patriotique, cachent le plus souvent, des intentions mesquines.

Cependant, oublions un peu ce qu'il y a de profondément triste dans cet état de chose pour ne penser qu'aux réformes que l'armée devra bientôt à l'initiative énergique et persévérante du général Linarès, réformes dans lesquelles nous croyons voir un acheminement définitif vers une organisation militaire vraiment moderne.

Je n'ai pas l'intention, pour le moment, d'entrer dans le détail, me réservant de le faire dans mes prochaines chroniques, au fur et à mesure que paraîtront les décrets et règlements qui s'y rapporteront. Aujourd'hui, je me bornerai à vous énumérer les points principaux sur lesquels vont porter les innovations les plus importantes.

Il sera créé un grand état-major auquel on donnera le nom d'*état-major central*, dans la compétence duquel seront placées toutes les questions relatives à l'organisation générale des forces militaires, à la défense du terri-

toire, aux règlements tactiques, aux plans de campagne, à la préparation à la guerre, à l'instruction supérieure de l'armée, etc., etc. Son personnel sera composé d'un lieutenant-général, d'un général de division, d'un général de brigade, de 7 colonels, 9 lieutenants-colonels, 11 commandants et 20 capitaines, appartenant aux différentes armes et corps, avec prédominance toutefois des officiers du corps de l'état-major ; de 2 commissaires et de 2 premiers officiers du corps d'administration ; de 2 officiers et d'un subalterne du corps de santé ; d'un officier supérieur du service vétérinaire et de 2 interprètes.

La Junte Consultative de la guerre est supprimée, les affaires qui lui étaient déférées seront réparties entre les bureaux du ministre de la guerre, l'état-major central et le Conseil supérieur de la guerre (Haute Chambre de Justice militaire). Dans ce dernier Conseil, on supprime le fonctionnaire juriste chargé du ministère public : désormais, il n'y aura, pour soutenir l'accusation devant le plus haut tribunal, qu'un officier de troupes, comme c'est le cas dans les conseils de guerre et dans l'instruction des affaires délictueuses.

Il est aussi créé une inspection des établissements de l'industrie militaire et une direction générale des haras et des établissements de la remonte ; l'une et l'autre auront à leur tête un lieutenant-général. Cette dernière création a pour but essentiel de nous émanciper de l'étranger pour l'achat des attelages de l'artillerie : à l'avenir, cette arme aura principalement à s'occuper des haras des chevaux de trait et la cavalerie fournira à toute l'armée des chevaux de selle.

On obtiendra l'unité de recrutement des officiers en faisant passer, au Collège général, tous les jeunes gens qui se destinent à la carrière militaire, après quoi ils iront compléter leurs études dans les différentes Ecoles d'application, transformation des Académies militaires actuelles.

Vous savez déjà que la division militaire de notre territoire comporte huit régions ou districts, chacun sous le commandement d'un lieutenant-général, portant titre de *capitaine-général* du district. L'unité supérieure organisée en temps ordinaire est la *division*. Avec la nouvelle organisation, nous aurons 7 corps d'armée, correspondant chacun à un district et portant le même numéro que celui-ci. La capitanie générale de Galicie subsiste et demeurera attachée au VII^e corps (Valladolid). Chaque corps d'armée sera composé, en principe général, de deux divisions, d'un régiment mixte du génie, d'une section d'ouvriers de l'artillerie et d'un parc de campagne. La division comprendra 2 brigades d'infanterie de 2 régiments, 1 régiment de cavalerie, 1 régiment d'artillerie et les services nécessaires de l'intendance et de santé. Outre les troupes endivisionnées, il sera constitué 3 brigades de chasseurs à pied de 6 bataillons chacune, lesquelles seront affectées aux corps d'armée n^o I (Madrid), II (Séville) et IV (Barcelone), le gros de ces

brigades devant se trouver à Madrid, au camp de Gibraltar et à Barcelone. A chacune des brigades de chasseurs seront attachées 1 section de télégraphistes, 1 section d'intendance et 1 section de santé.

Pour des raisons de garnison, le premier corps d'armée aura 1 brigade d'infanterie en plus de ses divisions, laquelle sera détachée à Badajoz.

Les troupes non endivisionnées de cavalerie comporteront 1 division de 2 brigades, qui fera partie du I^{er} corps d'armée et 3 brigades, qui appartiendront respectivement aux corps n^{os} II, IV et VI (Burgos). Les garnisons préposées à la garde des îles Baléares et des Canaries seront absolument régionales, excepté la garnison de la place de Mahon, qui comptera 1 régiment de l'infanterie péninsulaire. Il va sans dire que, dès que l'organisation des forces militaires de ces îles sera terminée, les unités qui y ont été envoyées, au commencement de la guerre russo-japonaise, rentreront dans péninsule.

La garnison de Melilla se composera d'un régiment de 3 bataillons et du bataillon de discipline et celle de Ceuta sera également d'un régiment de 3 bataillons et d'un bataillon de chasseurs, qui s'y trouve déjà.

Afin de réaliser cette nouvelle organisation, 2 bataillons de montagne serviront de base à la formation de 2 nouveaux régiments d'infanterie, qui prendront les numéros 57 et 58, comme continuation de nos 56 régiments d'infanterie continentale ; les noms de ces deux nouveaux régiments seront Vergara et Alcantara. Les trois autres bataillons de montagne perdront cette dénomination et, avec les 15 bataillons de chasseurs à pied, serviront à former les 3 brigades indépendantes susmentionnées.

En résumé, notre infanterie continentale comprendra 58 régiments de ligne et 18 bataillons de chasseurs (dont 1 à Ceuta) ; à ces forces, il faudra ajouter les troupes à pied suivantes : 1 régiment de Ceuta, 1 régiment de Melilla, 1 bataillon de discipline, 2 régiments de Minorque, dont l'un régional et l'autre recruté dans la péninsule, 2 régiments de Majorque et 1 bataillon régional d'Ibiza.

L'infanterie régionale des îles Canaries n'a pas encore son organisation et ses effectifs définitivement fixés.

Chaque régiment aura 3 bataillons ; les troisièmes bataillons n'auront, en temps de paix, que les cadres et leurs hommes seront ceux qui sont en congé provisoire ou illimité, soit ceux de la réserve active, c'est-à-dire les hommes qui figurent actuellement aux premiers bataillons des régiments de réserve ; ces régiments sont remplacés par des dépôts chargés du contrôle des hommes de la deuxième réserve. Les troisièmes bataillons des régiments d'Afrique auront, en tout temps, la même composition que les deux autres bataillons dont l'effectif constant sera de 800 hommes de troupe.

Dans la cavalerie, on maintiendra les unités actuelles, savoir l'escadron de l'escorte royale et 28 régiments actifs (8 de lanciers, 4 de dragons, 14 de

chasseurs et 2 de hussards); mais les 14 régiments de réserve seront supprimés et l'on créera, à l'instar de ce qui se fera pour l'infanterie, un dépôt par régiment, où seront versés les hommes de la réserve active et 7 dépôts pour les hommes de la seconde réserve. Des escadrons indépendants seront organisés aux Baléares et aux Canaries et l'on augmentera les sections des établissements de la remonte.

L'artillerie de campagne ne subira d'autre changement que l'augmentation de 2 batteries dans chacun des 12 régiments montés et d'une batterie dans le régiment léger (artillerie à cheval); les effectifs des chevaux seront également augmentés dans les régiments de montagne et dans celui de siège ou de position. Quant aux bataillons d'artillerie de forteresse, on les supprime et leurs compagnies serviront à organiser, dans chaque place, le nombre de batteries nécessaire. Il y aura 7 parcs régionaux, 13 parcs de place et 13 dépôts d'armement.

Dans les troupes de génie, les 4 régiments de sapeurs et le régiment de télégraphes que nous avons actuellement seront transformés en 7 régiments mixtes de sapeurs et de télégraphistes; par contre, le régiment de pontonniers, le bataillon des chemins de fer, la compagnie d'aérostation et la brigade topographique conserveront leur organisation actuelle.

Les inspections générales du corps de santé seront réduites à 7, nombre correspondant à celui des corps d'armée.

Enfin le corps de l'aumônerie militaire est aussi réorganisé; les différentes catégories ne seront plus assimilées aux grades des officiers.

Telles sont, dans leurs grands traits, les réformes que le général Linarès a l'intention de décréter, fort de l'autorisation que lui ont accordée les Chambres. Ces réformes méritent d'être louées sans réserve, car elles serviront à améliorer grandement nos institutions militaires et, dès que l'on aura pu constater les excellents résultats de leur application, maints préjugés disparaîtront; la lutte contre le vieil esprit et la routine en sera d'autant plus facile, pour le plus grand bien de l'armée et de la nation. Mais pour arriver au résultat tant convoité par les bons patriotes, il faudrait nous résoudre à adopter le service obligatoire, sans exonération à prix d'argent. Tant qu'existera ce privilège immoral de se libérer, pour quelques milliers de francs, du principal devoir qui incombe à tout citoyen, l'armée ne sera pas ce qu'elle doit être dans nos temps de démocratie. Le général Linarès ne sait que trop que la base de notre régénération militaire repose sur une loi de recrutement plus équitable et rationnelle que la loi en vigueur. Afin d'obtenir l'acquiescement de nos législateurs, il a introduit, dans son projet de service obligatoire, maintes concessions, espérant arriver mieux à chef et nous acheminer sans brusquerie au système de la nation armée. Hélas! malgré tant de ménagements, le projet continue à dormir dans les cartons du Sénat. Personne ne songe à en réclamer la discussion

immédiate. Ce fait est d'autant plus regrettable que les adversaires de son examen sont des hommes qui, par leur âge et leur position sociale, devraient avoir à cœur de donner à leurs concitoyens l'exemple des plus hautes vertus civiques.

*
* *
*

Le général Linarès mérite d'être loué, non seulement pour ce qu'il a l'intention de faire, mais surtout pour ce qu'il a déjà fait. Sans contredit, un des points les plus brillants de son œuvre réformatrice sera la nouvelle organisation de notre Ecole supérieure de guerre, cette organisation conforme aux vœux exprimés par la Junte nommée par décret du 21 février 1903 aux fins d'étudier les réformes à introduire dans nos établissements d'instruction militaire.

Je vous ai dit, en son temps, tout le bien que je pensais de cette Junte, composée d'officiers d'élite et présidée par un de nos généraux les plus en vue et les plus distingués, tant par sa haute culture, l'étendue de ses connaissances que par son patriotisme éclairé. Point n'est besoin de vous renseigner sur les mérites du général Suarez-Inclan, président de la Junte en question, et dont le nom a figuré très souvent dans mes chroniques. Je me bornerai à vous dire que le travail relatif à notre Ecole de guerre est admirablement conçu, répondant en tous points aux nécessités actuelles, et il fait honneur au général Suarez-Inclan et à ses collaborateurs. Aussi le ministre s'est-il empressé de le sanctionner, par décret du 31 mai dernier, ce qui ne sera pas la moindre des gloires de l'auteur du projet.

L'Ecole supérieure de guerre aura pour objet de répandre, dans l'armée, les connaissances militaires supérieures, de constituer la réserve du corps d'état-major avec des officiers d'aptitudes reconnues, qui continueront à appartenir, leur arme d'origine, et enfin de servir au recrutement du corps d'état-major. Cette Ecole continuera à avoir son siège à Madrid. Pourront y être admis les capitaines et les premiers-lieutenants de toutes armes qui auront plus de deux ans de service comme officier dans un corps de troupe et n'auront pas de note défavorable. Les demandes d'admission des candidats devront être adressées au commandant du district militaire intéressé et seront accompagnées d'une copie des états de service desdits candidats et des notes de leur chef de corps sur leurs circonstances personnelles. Les candidats devront passer un examen écrit au chef-lieu du district, devant une commission composée d'officiers supérieurs et nommée par le commandant de la région ; cet examen portera sur les matières suivantes : littérature espagnole, français, géographie, histoire, droit public et administratif, tactique pure et appliquée et description d'un terrain d'après la carte. Le ministère de la guerre choisira et enverra sous pli cacheté les sujets d'examen, qui seront préparés par l'Ecole de guerre. Les travaux seront exa-

minés à Madrid, par une commission spéciale, qui sera également chargée de dresser la liste des candidats admis à l'Ecole. Ceux-ci y entreront le 1^{er} septembre, date de la reprise des cours.

Le programme des leçons est réparti en trois années. 1^{re} année : géographie militaire, économie politique, administration militaire, droit international, hygiène, services sanitaires en campagne, topographie, électricité, français, dessin topographique, photographie, escrime, équitation. 2^e année : art militaire (mathématiques et géodésie, industrie militaire, technique des moyens de communications, l'un de ces groupes au choix), tactique supérieure, législation militaire, anglais, allemand (arabe ou portugais au choix), dessin artistique, équitation. 3^e année : art militaire, artillerie, fortification, service d'état-major, langues étrangères, dessin panoramique et aquarelle, escrime, équitation.

Après ces trois années d'études, les élèves passeront encore deux ans comme stagiaires dans les corps de troupes, les états-majors, l'Ecole centrale de tir, etc.

Les officiers qui auront terminé, avec succès, cette instruction supérieure rentreront dans leur arme d'origine, portant, comme signe distinctif, une étoile d'or au col de leur uniforme ; ils bénéficieront d'un supplément de solde égal au 20 % du traitement de capitaine, jusqu'à ce qu'ils soient promus majors, s'ils ont quitté l'Ecole comme lieutenants et jusqu'à ce qu'ils soient promus lieutenants-colonels, s'ils sont capitaines. Ces officiers brevetés jouiront en outre d'autres avantages : ils auront un droit de préférence pour les fonctions d'officiers d'ordonnance des généraux, pour les missions à l'étranger, les commissions techniques, etc., etc. ; c'est aussi parmi eux que se recrutera le personnel du corps d'état-major et, dans ce but, ils pourront être appelés à faire accidentellement le service de ce corps, portant alors, sur leur uniforme, une écharpe de soie bleue ; enfin, lorsqu'ils figurent par ancienneté dans le premier tiers des cadres de leur arme, ils auront la préférence pour l'avancement.

Lorsque le manque de personnel rendra nécessaire le recrutement d'officiers du corps d'état-major, on aura recours aux anciens élèves de l'Ecole supérieure de guerre dont les aptitudes ne laisseront, à tous les points de vue, rien à désirer et qui n'auront pas encore été promus majors. Ils prendront rang, dans les cadres du corps, avec le grade de capitaine et ne perdront pas la majoration de solde tant qu'ils ne recevront pas d'avancement. Cette réforme sera appliquée dès le 1^{er} septembre de l'année prochaine. *L'Officiel* a déjà publié, en date du 17 juin passé, l'avis du concours de 1905 aux termes duquel pourront être admis à l'Ecole de guerre 50 élèves, dont le 55 % appartiendra à l'infanterie, le 20 % à la cavalerie, le 15 % à l'artillerie et le 10 % au génie. La nouvelle organisation donnée à notre Ecole supérieure militaire doit être considérée comme un grand progrès. Elle nous

garantit tout d'abord un haut enseignement complet, vraiment pratique, autorisant l'espoir qu'il exercera une influence bienfaisante sur toute notre pédagogie militaire et formera des officiers réellement capables. Au surplus, les prescriptions concernant l'avancement au choix des colonels brevetés qui rempliront certaines conditions prépareront l'armée à accepter le principe salutaire de la sélection. Enfin l'Ecole de guerre nous permettra d'avoir, quelque jour, une pépinière de bons généraux.

Il est une autre très heureuse disposition de notre ministre de la guerre dont je tiens à ne pas omettre la mention. Frappé des excellents résultats obtenus par certains chefs de corps qui avaient décidé de faire donner à leurs hommes des conférences agricoles, selon l'usage établi dans quelques armées étrangères, le général Linarès, d'accord avec son collègue de l'Agriculture, a ordonné que, pendant les mois favorables, il serait donné aux soldats de toutes les garnisons, par les ingénieurs agronomes, une instruction aussi complète que possible.

Il a rappelé en outre les dispositions contenues dans le règlement, pour le service intérieur des corps, visant l'instruction primaire que doivent recevoir les soldats illettrés. Votre chroniqueur est particulièrement heureux de ces deux dernières mesures, concernant le bien-être intellectuel des hommes qui accomplissent leur service militaire, parce qu'il s'efforce par tous les modestes moyens mis à sa portée, de défendre dans son pays, les nobles principes qui, sous l'action de la démocratie moderne, sont en train de transformer la conception du soldat et le rôle de l'officier, cela pour le plus grand bien de la société contemporaine.

* * *

Le général Toral, qui signa la capitulation de Santiago de Cuba, vient de décéder dans l'asile où il avait été interné, après avoir donné des preuves de dérangement cérébral. Paix à ses cendres !

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Controverses sur les méthodes d'instruction de la milice. — Question de solde. Garnisons d'Alaska. — Le recrutement. — A propos de récentes promotions. — L'école des trompettes et estafettes.

Tous les ans, les manœuvres combinées de l'armée régulière et de la garde nationale semblent jouir de plus de faveur auprès de l'administration militaire des divers Etats. C'est ainsi que pour celles de 1904, qui auront lieu dans le Sud, à Manassas (Virginie), certaines républiques du Nord n'hé-

sitent pas à fournir des contingents, malgré la distance. Le Massachusetts, par exemple, a décidé de s'y faire représenter par de forts détachements des 5^e, 8^e et 9^e d'infanterie et une batterie de campagne.

Cependant, il ne faudrait pas croire qu'il règne une unanimité parfaite, dans les hautes sphères militaires, sur l'utilité de ces exercices mixtes. Tout d'abord, l'idée de faire manœuvrer sur une grande échelle les réguliers et les miliciens réunis dans des camps *fédéraux* n'avait rencontré que des adhérents. Après deux années d'expériences, on voit s'élever des doutes, des critiques même; et il est possible de se demander si l'on est dans la vraie voie en ce qui concerne le perfectionnement de l'instruction de nos gardes nationaux.

Quelques autorités en matière de milices font observer que l'époque choisie pour les manœuvres, et qui est imposée sans doute par les conditions climatiques aussi bien que par l'état des cultures, les mois de septembre et d'octobre, cette époque, dis-je, ne s'accorde pas avec les intérêts privés des soldats citoyens, surtout dans les grandes places de commerce. Là, en effet, c'est pendant la morte saison que les patrons sont le plus disposés à se priver du concours de leurs employés miliciens. Soit dit en passant, si l'on entre dans cet ordre d'idées, il n'est pas aisé de voir où l'on s'arrêtera : la morte saison varie de durée et de date suivant les occupations que l'on envisage; l'opinion publique s'accommoderait mal d'une loi favorisant une catégorie de commerçants — constituât-elle la majorité — aux dépens des autres.

Mais ce n'est là qu'un point de vue secondaire. Plus sérieuses sont les attaques dirigées contre le fond même de l'institution. Les manœuvres combinées, disent les critiques, sont une source de dépenses considérables : la question est de savoir si les résultats obtenus justifient ces dépenses. Or, il est clair que les miliciens arrivent au camp *fédéral* sans aucune préparation physique, et, quoi qu'on fasse, avec une fort médiocre préparation technique pour les exercices auxquels on les soumet côte à côte avec les réguliers. Les directeurs de manœuvres sont donc obligés, soit de s'en tenir à des opérations sans ampleur, soit de faire jouer à la garde nationale un rôle tout à fait effacé. Seuls, les officiers miliciens pourraient avec profit *suivre* les évolutions des réguliers. Dans ces conditions, ne serait-il pas préférable de laisser uniquement ces cadres participer aux manœuvres d'automne de l'armée et se borner à *mettre en contact* les réguliers et les miliciens, par petites fractions (régiment d'infanterie, escadron, batterie) dans les camps respectifs des différents Etats, sans dépense supplémentaire pour ces derniers?

Le « contact » des deux catégories de troupes, limité à la vie au camp et aux applications les plus élémentaires du service en campagne, a toujours eu beaucoup de partisans parmi les officiers bien au courant des be-

soins de la garde nationale ; et il est de fait que l'on n'a jamais eu qu'à s'en louer. Certains critiques vont plus loin et abordent un terrain dangereux en rappelant que les milices américaines sont avant tout les *troupes de police* des divers Etats, et en affirmant que l'on fait fausse route si l'on essaye de les transformer en forces nationales. Mais c'est là revenir au point où nous en étions en 1898, lors de la guerre contre l'Espagne ; et l'histoire montre qu'en cas d'hostilités, les *state troops* sont toujours plus ou moins directement versés au service fédéral ; par conséquent il est logique de leur donner dès le temps de paix le maximum d'instruction possible.

Malheureusement une armée de milice, à moins d'adopter l'organisation dont le type le plus parfait actuellement est celui de la Suisse, ne peut espérer acquérir un bien haut degré d'efficacité !

* * *

En attendant, on doit le reconnaître, les Etats montrent des dispositions à faciliter la tâche du gouvernement central. Une des questions qui les préoccupent le plus en ce moment est celle des compensations pécuniaires à accorder aux miliciens pendant les périodes d'exercices.

On pense en général que l'appât d'une rémunération convenable faciliterait le recrutement du contingent des manœuvres d'automne. Le milicien, en effet, lorsqu'il est au service de son Etat, reçoit une solde élevée — ordinairement dix francs par jour —. Il lui semble un peu dur de tomber sous le régime de 43 sous du gouvernement, durant les exercices combinés. Quelque étrange que cela paraisse, c'est là un facteur qui, avec notre organisation sociale, acquiert une réelle importance ; — d'ailleurs les petits détails ne jouent-ils pas partout un rôle considérable dans la vie de ces soldats d'un jour ?

Plusieurs Etats ont décidé, faute de mieux, d'allouer au contingent des manœuvres huit jours de *State pay* — absolument comme si les exercices avaient lieu au camp local — et venant s'ajouter aux quinze jours de solde fédérale.

L'Ohio, en matière de solde, vient d'opérer une innovation caractéristique, qui est peut-être aussi un précédent dangereux. Il a en effet décidé de payer les gardes nationaux vingt-cinq sous par séance d'exercice au quartier. Cette mesure a pour but de diminuer le nombre des abstentions : elle ne donne pas une haute idée du zèle des miliciens locaux.

* * *

L'importance croissante de la colonisation d'Alaska a nécessité une augmentation de la garnison ; celle-ci vient d'être portée à un régiment d'infanterie. C'est le 3^e de ligne qui a été désigné pour aller faire la police parmi les chercheurs d'or.

Jusqu'ici on n'avait entretenu dans l'ancienne Amérique russe que quelques compagnies détachées, dont les hommes étaient disséminés en divers postes, au grand détriment de la discipline, ainsi qu'on peut en juger par ce qui se passait, par exemple, à Ft Egbert, sur les rives du Yukon. Afin d'enrayer les désertions causées par la « fièvre de l'or », l'autorité militaire devait autoriser les hommes à s'occuper. C'est ainsi que les soldats du fort pouvaient aider au déchargement des bateaux, à raison de cinq francs *par heure*. Toutefois, une partie de leurs gains était versée à une sorte de caisse d'épargne régimentaire. On vit de simples soldats se faire jusqu'à 5500 francs par an en sus de leur solde. Un sergent ouvrit une boutique de barbier, aux tarifs locaux : c'est-à-dire qu'une barbe ordinaire, pour les civils, coûtait 2 fr. 50, une coupe de cheveux ou une barbe « extra rude », un dollar. Ce sergent-figaro arrivait de cette façon à gagner de 60 à 100 francs *par jour*. Dans ces conditions, non seulement les troupiers n'avaient pas envie de désertir, mais il était devenu presque impossible de les amener à faire la manœuvre...

* * *

Si la désertion est chez nous un cauchemar qui hante sans relâche l'administration centrale, le recrutement n'en est pas moins une question des plus compliquées, surtout dans les années où le travail est abondant dans les professions civiles. Les candidats sont nombreux dans les grands centres ; mais la qualité n'y va pas de front avec la quantité ! Ainsi qu'en Angleterre ce sont les campagnes qui fournissent les éléments vraiment désirables, quoique beaucoup moins aisés à attirer dans les rangs. Plusieurs moyens ont été mis en avant pour remédier à cet état de choses. Le plus récent, proposé par le major J. C. Gresham, du 15^e de cavalerie, consisterait à rendre les régiments régionaux et à y développer l'esprit de corps en leur donnant le nom de la ville ou de la région auxquelles ils seraient affectés. Toujours comme dans le Royaume-Uni, on ferait promener les diverses unités dans leurs circonspections respectives, afin de donner à la population rurale un aperçu des côtés les plus agréables du métier. Ce procédé a donné d'excellents résultats, paraît-il, l'année dernière en Angleterre, dans les régiments d'Essex, de Bedfordshire et aux Royal Munster Fusiliers. Il y a beaucoup de chances pour qu'il en soit de même ici.

* * *

A plusieurs reprises j'ai eu à revenir dans ces colonnes sur la manière étrange dont se font, dans notre armée, les promotions de généraux. J'ai déjà entretenu les lecteurs de la *Revue* de la carrière météorique d'un médecin militaire, M. Wood, qui, ayant eu la chance de commander, pendant la guerre de 1898, les *Rough Riders*, dont Roosevelt était le lieutenant-colonel, s'est vu nommer, pour ainsi dire en un clin d'œil, général de brigade et gouverneur de Cuba. En cette dernière qualité, M. Wood n'a guère justifié

l'honneur dont il avait été l'objet ; on a même porté contre lui de graves accusations, qu'il a eu le tort de ne pas faire soumettre à un conseil d'enquête, — le seul procédé qui lui fût offert pour se disculper devant l'opinion publique.

Aujourd'hui, le président Roosevelt l'a fait agréer par le Sénat pour remplir une des deux vacances de général de division faites par la retraite des généraux Miles et Davis. Ceci comble la mesure et soulève dans l'armée une légitime irritation. M. Wood, en effet, n'a que deux ans et demi de grade de brigadier, et six années ne sont pas écoulées depuis qu'il était médecin régimentaire !

Il faut le dire, le Sénat lui-même, tout habitué qu'il est à de pareils tours de passe-passe, a hésité un instant devant cette énormité. Ce qu'il y a de plus lamentable dans l'affaire, c'est que d'après l'ordre naturel des choses, M. Wood, en 1909, deviendra le plus ancien major-général et sera tout désigné pour le rang de lieutenant-général, et qu'on se trouvera ainsi avoir un chirurgien militaire à la tête de l'armée — spectacle peu fait, on le comprendra, pour plaire aux officiers de carrière vieillis sous le harnais.

Mais le vent est décidément aux tours de faveur, car voici que le président a nommé général de brigade le capitaine L. Mills, du 1^{er} de cavalerie, qui était directeur de l'école de West-Point avec le rang provisoire de colonel. M. Mills est un soldat qui a fait ses preuves et dont les hautes capacités sont reconnues par tous ; toutefois il est impossible de nier que, dans son arme, il passe sur le dos de 28 capitaines, 51 majors, 17 lieutenants-colonels et 15 colonels, et que, sur l'ensemble du corps d'officiers, il saute par-dessus 687 de ses camarades de différents grades. Il est indéniable également que malgré ses qualités tout à fait remarquables, ce capitaine n'aurait point obtenu un tel avancement sans l'amitié du président Roosevelt.

L'étonnement de l'armée, devant ces promotions étranges, a été d'autant plus grand qu'elles ont coïncidé avec une pompeuse déclaration du président affirmant que désormais « on ne permettra à aucune pression politique, sociale ou *personnelle* d'exercer la moindre influence sur les questions d'avancement ou d'affectation. »

De tous côtés on voit s'élever des protestations contre le principe qui permet de choisir les généraux parmi les officiers d'un grade quelconque. Les réformateurs les plus modestes demandent que ce choix ne puisse se faire que parmi les colonels ayant au moins trente ans de service.

Pour dire vrai, notre système d'avancement, dans son ensemble, devrait être remanié. C'est l'impossibilité où se trouve l'administration de récompenser par un *avancement au choix régulier* les officiers jusqu'aux colonels inclusivement, qui est la cause de ces promotions de subalternes au grade de général, dont on se plaint tant aujourd'hui.

L'école de trompettes, estafettes et ordonnances, établie récemment à Ft Riley (Kansas) a pleinement répondu à ce qu'on attendait d'elle. Elle se compose actuellement de 24 élèves, divisés en deux classes et qui non seulement reçoivent l'instruction musicale, mais en outre sont exercés à remplir proprement leurs fonctions de porteurs d'ordres écrits ou verbaux.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La réorganisation de l'artillerie. — Disparition de deux généraux. — Les prochaines grandes manœuvres. — Bibliographie.

Il y a deux mois (page 460), je disais, parlant du nouveau chef de cabinet du ministre de la guerre : « Je ne goûte qu'à moitié le dessein qu'il poursuit « de supprimer, en temps de paix, l'artillerie de corps, pour ne plus laisser « subsister que les régiments divisionnaires, sauf à modifier cette organisa- « tion au moment de la mobilisation. » Je ne sais pas si c'est très français de « poursuivre un dessein » et si ce l'est davantage de l' « atteindre ». Toujours est-il que le colonel Valabrègue en est venu à ses fins. Nous n'avons plus d'artillerie de corps constituée. Chaque corps d'armée possède deux divisions d'infanterie de chacune desquelles un régiment d'artillerie fait partie intégrante. Libre au commandant du corps d'armée de prélever là-dessus le nombre de batteries dont il pense avoir besoin un jour donné. Il est maître d'employer à sa guise les troupes placées sous ses ordres. Et, par conséquent, il peut reconstituer quand bon lui semblera cette artillerie de corps qui vient d'être supprimée, ou qui a l'air de l'avoir été, puisqu'elle existe encore virtuellement !...

Après tout, cette solution qui me choque est peut-être la bonne. Elle a seulement le tort de différer de celle que j'ai préconisée naguère, et qui consistait à faire quatre demi-régiments, dont chacun à six batteries. Qui sait si, tout en différant de ce système, celui qui vient d'être adopté ne s'en rapproche pas ?...

J'ai été habitué à considérer l'artillerie de corps comme un organe essentiel du commandement. J'ai encore dans l'oreille, en quelque sorte, ce mot du général commandant la garde prussienne, lorsqu'il apprenait que les affaires se gâtaient : « Allons, vite ! Mes bottes, et mon artillerie de corps ! » Le Prince de Hohenlohe, qui rapporte ce souvenir, en ajoute un autre, non moins caractéristique. Il paraît que les officiers allemands trouvaient le temps très long, pendant le siège de Paris, et que, pour tromper leur impatience, ils jouaient d'interminables parties de whist. Or, ils appelaient les

atouts leurs batteries de corps. Si, après cela, on renonce à celles-ci, il faut, n'est-il pas vrai ? qu'on ait d'excellentes raisons à invoquer.

Une de celles qu'on donne, c'est que l'artillerie de corps n'est pas suffisamment exercée, les corps d'armée ne participant aux grandes manœuvres que tous les quatre ans.

Et ceci, certes, est exact. Mais qu'en conclure, sinon que l'instruction du corps d'armée laisse à désirer, ce qui est regrettable pour son artillerie, j'en conviens, mais ce qui l'est bien plus encore, convenez-en, pour ses autres organes, à commencer par son état-major ? Mieux vaudrait supprimer la cause du mal que supprimer le malade.

A quoi bon insister ? A me faire traiter de routinier, peut-être. Les principes passent. Faisons comme eux : passons.

. . .

Les généraux passent, eux aussi. Voici le général Langlois qui disparaît du cadre de l'activité. Mais il n'est pas de ceux qui s'endorment dans l'inaction : il a une bonne plume, dont il n'est pas douteux qu'il soit disposé à se servir.

Ce sera tout plaisir pour ses lecteurs. Il écrit avec facilité sur des sujets intéressants. Son *Artillerie en liaison avec les autres armes* est un excellent livre. N'eût-il d'autre mérite que d'avoir suscité la création de notre merveilleux canon de 75 qu'il aurait droit à notre profonde reconnaissance. Qu'importe après cela si le chapitre des boucliers renferme une faute de raisonnement ou de calcul dans l'évaluation de la vulnérabilité, ainsi que le prétend un mathématicien de mes amis ? Le général Langlois a été un professeur d'artillerie de premier ordre et il a fait faire à son arme des progrès remarquables.

Est-ce à dire que tout soit parfait dans ce qu'il a tenté ? En particulier, ses tirs en pleins champs sont-ils à l'abri de toute critique ? J'ai vu nombre d'officiers qui, ayant pris part à ces écoles à feu de circonstance, regrettaient vivement leurs polygones habituels, quand ces polygones, du moins, n'étaient pas de simples couloirs, mais quand c'étaient de vastes terrains, comme ceux du camp de Châlons ou du camp de Mailly, où on peut tirer dans plusieurs directions et où on a l'immense avantage d'être chez soi. On n'y est pas gêné par la pensée qu'on gêne autrui. Lorsqu'on envoie des obus dans des propriétés, il faut prendre des précautions pour ne pas incommoder le propriétaire : il en faut bien davantage encore pour ne pas égarer ses projectiles chez le voisin. Ce sont là des considérations que le champ de bataille pour de vrai ne connaît pas, et que ne connaît pas davantage l'étendue désertique des steppes. C'est de la Russie que nous vient la pratique des tirs en pleins champs. Et on sait que, dans ce vaste pays, d'une

part, les espaces incultes abondent, et, d'autre part, on ne se met guère en peine des doléances des moujiks.

Quoi qu'il en soit de l'application — nous allons voir l'artillerie du 19^e corps à l'œuvre, ces jours-ci, tout près de Paris, — l'idée était louable de secouer la routine de nos artilleurs et de les faire sortir de ces champs de tir qu'ils connaissent dans les coins, comme on dit, et dans les recoins, sur le bout du doigt. Encore une fois, le général Langlois a bien mérité de son arme.

Son camarade de Négrier quitte aussi l'activité. A la veille de passer dans le cadre de réserve, il a cru habile de faire un coup d'éclat, en demandant à être relevé de ses fonctions d'inspecteur d'armée, sous prétexte que l'armée est désorganisée. Comme le lui a dit M. Charles Malo, il a mis bien du temps pour s'en apercevoir, car elle n'est pas plus désorganisée aujourd'hui que hier, et hier elle ne l'était pas plus qu'avant-hier. Il semble que en livrant au public, par l'intermédiaire d'un journal nationaliste, sa retentissante protestation, le triste héros du Tonkin ait cédé à un mouvement de dépit. Il aurait voulu être considéré comme ayant commandé en chef devant l'ennemi, paraît-il, et, à ce titre, il espérait être maintenu sans limite d'âge.

A la vérité, il y a quelque chose d'exorbitant, je l'ai dit, à attribuer des prérogatives exceptionnelles à un général qui, placé à la tête d'un corps expéditionnaire, s'est promené avec ce corps dans les plaines du Céleste Empire. Ni le général Saussier, ni le général Duchêne, et encore moins, le général Voyron ne semblent avoir acquis des droits incontestables à une faveur qui devrait être réservée à des cas tout à fait spéciaux. Du moins, pouvaient-ils invoquer des prétextes valables et il ne fallait pas torturer les textes outre mesure pour leur attribuer l'honneur d'avoir commandé en chef devant l'ennemi.

Le général de Négrier a commandé la destruction de la porte de Chine. Il a commandé la retraite à l'affaire de Bang-Bo.

Il n'y a pas à contester qu'il était populaire dans le corps expéditionnaire et même, d'une façon générale, dans l'armée. Mais il n'y a pas à contester qu'il a fait tout ce qu'il fallait pour le devenir. Il a toujours aimé à avoir l'air de s'intéresser au soldat. Il entre à l'hôpital, s'approche du lit d'un malade et demande à celui-ci : « Es-tu bien soigné ? » — « Oui, mon général. » — « Tu ne manques de rien ? » — « Oh ! pour ça, mon général, je ne mange pas à ma suffisance. » — « Vous entendez, docteur. Vous aurez trente jours d'arrêts pour négligence dans votre service. Je n'admets pas qu'on prive mes hommes, mes bons petits troupiers. » Et, en sortant de la salle, le général dit au médecin-chef qu'il vient de punir : « Il va de soi que vous ne ferez pas vos arrêts. Je sais avec quel zèle vous vous occupez de votre hôpital, et je vous proposerai pour l'avancement. Ce que je viens de faire, c'est uniquement pour manifester la sollicitude du commandement pour les be-

soins du soldat. » Il est vrai que, en même temps, le procédé égoïste livre à la suspicion générale le savoir et la conscience du service de santé.

L'an dernier, sur le pont de Bourganeuf, c'était le service administratif qui « écopait. » L'intendant général était « attrapé » par le directeur des manœuvres qui estomaquait la galerie devant qui (et pour qui) la farce était jouée. Les militaires, eux, savaient à quoi s'en tenir et n'attachaient pas d'importance à cette véhémence sortie. Ils se contentaient de murmurer la première partie de l'exclamation de Pie VII à Fontainebleau

Comédie aussi, cette haine qu'affecte contre la presse le général de Négrier qui est assoiffé de réclame et qui... fait partie de la presse. Il a beau dédaigner les journalistes, il s'est fait journaliste, espérant que le bon public accueillerait plus volontiers que ses pairs les idées qu'il a faites siennes, bien que les comprenant médiocrement et les appliquant mal. Il a écarté les reporters de son quartier général, l'an passé ; mais ç'a été pour aller causer avec eux sur le terrain, et c'est ainsi qu'il a pris comme confident le rédacteur militaire de l'*Eclair*, qui est encore un journal nationaliste, soit dit en passant.

Le défenseur du général de Négrier, — car il en a, — déclare qu'il est crâne au feu. Ils ajoutent qu'il l'a été même en écrivant sous le voile de l'anonyme et sans avoir obtenu l'autorisation ministérielle des articles contraires à l'orthodoxie militaire dans un organe clérical. (C'est de la *Revue des Deux mondes*, que je parle.) C'est beau d'avoir fait ce coup-là, disent-ils, car c'était un coup à se faire mettre en disponibilité. Ils admirent aussi qu'il monte à cheval au Bois de Boulogne dans une tenue antiréglementaire. Ils admirent enfin que, arrivé aux étoiles sans avoir jamais rien fait, il se soit mis à étudier, à partir de ce moment-là, découvrant Baruch, comme le bon La Fontaine, essayant de comprendre sur le tard les règles qu'il avait appliquées, ou qu'il avait cru appliquer, sur le terrain. Ils admirent aussi la docilité avec laquelle, tout galonné qu'il soit, il a consenti à se mettre à la remorque d'un simple commandant d'artillerie, aujourd'hui lieutenant-colonel, qui l'a endoctriné et qui a obtenu ainsi pour ses théories, sorties de la graine d'épinards, l'appui d'une plume blanche et d'une double rangée de feuilles de chêne.

Chose singulière, ces défenseurs du général de Négrier reconnaissent la fausseté des doctrines dont il s'est fait le champion, et, en même temps qu'ils proclament sa haute valeur morale, depuis son loyalisme politique jusqu'à son humilité, ils avouent qu'ils n'ont qu'une confiance médiocre dans la rectitude de son esprit et qu'ils désapprouvent ses conceptions.

Or, pour ma part, je suis porté à croire qu'il y a beaucoup de vrai dans les idées qu'il a publiées, et, si je m'explique qu'elles puissent s'allier à l'étroitesse d'esprit, à la myopie intellectuelle que je viens d'essayer de caractériser, c'est parce que je sais que ces idées ne sont pas de lui et

parce que j'ai pu me convaincre qu'il n'en discernait pas la portée : il n'en a vu que la surface.

Si les loisirs qu'ils vont avoir nous donnent deux confrères en la personne des généraux Langlois et de Négrier, ce seront donc deux confrères d'inégale valeur, dont l'un, même avec l'aide de son fidèle officier d'ordonnance, est quelqu'un, tandis que l'autre n'est guère qu'un miroir, et encore un miroir qui altère ce qu'il réfléchit... si même on peut dire de lui qu'il réfléchit !...

* * *

Quelqu'un qui est quelqu'un, c'est, me dit-on, le général Hagron, auquel son âge et les circonstances semblent assurer la succession du général Brugère. J'ai eu rarement occasion de le voir et je ne le connais pas directement, bien que m'étant trouvé avec lui, il y a huit ou neuf ans, aux grandes manœuvres. Il était alors colonel. Il a marché vite depuis : général de brigade, général de division, commandant de corps d'armée (et quel corps d'armée !), membre du Conseil supérieur de la guerre, président du Comité technique d'état-major, généralissime éventuel !... Que d'étapes franchies en peu de temps !

Il est donc un sujet d'études du plus haut intérêt, et, comme je l'ai dit déjà, j'ai l'intention de suivre les manœuvres qu'il va diriger entre Evreux et Dreux, non loin de la région où se sont déroulées celles auxquelles j'ai pris part avec lui.

On annonce qu'il va y faire des expériences particulièrement dignes d'attention : brigades mixtes, avant-gardes lointaines d'infanterie, jetées derrière la cavalerie à une journée de marche en avant du gros des troupes. Avec ma crainte des nouveautés, j'avoue que je ne vois pas ces tentatives d'un œil très favorable, et il paraît que l'état-major de l'armée n'en est pas non plus très partisan. Mais enfin il faut voir avant de se prononcer.

On nous promet encore d'autres tentatives relatives aux procédés de concentration et au système de ravitaillement. D'autre part, il paraît que nous verrons le 104^e dans une nouvelle tenue et avec le havresac (ou l'absence de havresac) dont j'ai déjà parlé. Nous avons donc du pain sur la planche.

Je ne sais si, dans ma Chronique de septembre, je pourrai émettre un jugement sur toutes ces questions. Il est probable que, vu la date des manœuvres et l'époque à laquelle paraîtra la prochaine livraison, j'en serai réduit, comme les autres années, à vous envoyer hâtivement les impressions superficielles que j'aurai recueillies sur le terrain, sauf à réfléchir à ce que j'aurai vu, de façon à en tirer des conclusions que je rédigerai le mois suivant.

En tous cas, je prévois que la place me fera défaut pour m'occuper de-

choses étrangères aux manœuvres, et je tiens à déblayer le terrain en me débarrassant, d'une façon d'ailleurs très sommaire, du tas de livres qui encombre ma table.

Voici un *Maréchal Berthier* par le général Derrécagaix (Chapelot). Bon ouvrage, sans grand éclat, un peu trop long, par endroits, encore que ce volume-ci ne nous mène pas au delà de 1804, ce qui nous promet un second tome, et peut-être un troisième.

Voici maintenant un récit de la *Campagne d'Égypte* publié à la librairie académique Perrin par le commandant Taffanel de la Jonquière. Ce sont des notes journalières prises au fur et à mesure des événements et à peine retouchées après coup par le commandant Doguereau. Celui-ci fut nommé général une vingtaine d'années plus tard, ce dont l'éditeur s'autorise pour mettre « général Jean-Pierre Doguereau », sur la couverture de son *Journal*. Je crois devoir signaler au commandant de la Jonquière qu'il encourt les foudres de ses supérieurs pour cette altération de la vérité. J'ai eu occasion d'apprendre, à mes dépens, hélas ! qu'on commet un abus de confiance (*sic*) en attribuant à l'empereur Napoléon des phrases prononcées par le général Bonaparte et qu'on se rend coupable d'indélicatesse (excusez du peu !) en écrivant que le maréchal Bugeaud a dit telle chose... qui a été dite par le colonel ou le général Bugeaud.

Mais laissons cette chicane, qui dénote un esprit quelque peu pointilleux, et venons-en à notre Doguereau. C'était un officier intelligent, aimable, spirituel, et il y paraît dans son *Journal*. Pion des Loches lui a reproché d'avoir « le ton haut, l'air tranchant et beaucoup de prétention. » A la lecture, rien de semblable ne m'a frappé. J'ai beaucoup apprécié, au contraire, la bonhomie du récit, une bonhomie qui n'est pas exempte de finesse. Mais j'ai surtout apprécié que le récit fût si véridique. L'auteur, vu dans son propre ouvrage et à travers les commentaires de son éditeur, inspire pleine confiance. Il me semble que c'est assez rare pour qu'on le signale.

De la maison Plon et Nourrit, j'ai reçu un *Général Fabvier* (sa vie militaire et politique) que je n'ai fait que parcourir, et dont je me bornerai à dire que l'auteur, M. Debidour, est un historien très sûr, comme chacun sait. Il a déployé beaucoup de conscience dans cette monographie, qui n'est pas un panégyrique, car il ne nous cache pas que son héros n'a pas toujours été heureux dans ses entreprises militaires. Il n'en a pas moins montré un talent d'organisateur, un don du commandement, une endurance extraordinaire, une intrépidité communicative, « qui lui valurent la confiance illimitée de ses soldats et l'admiration de ses contemporains. »

Sa figure n'a rien de banal, dans ses déconcertantes contradictions. A la veille du coup d'Etat, il disait du prince président qu'il le croyait incapable

de s'emparer du pouvoir. Il en donnait la raison quelque peu ingénue que voici :

Je connais le serment du Président de la République. Il engage son honneur ; cela me suffit. Et d'ailleurs je sais, et chacun sait, que le parjure ne peut pas être un degré au trône.

Plus perspicace, il écrivait en 1849 :

L'Allemagne ne nous cache pas que, aussitôt que son appétit sera éveillé par la conquête du Sleswig, l'Alsace et la Lorraine sont aussi dans sa pensée.

Et deux ans après, c'est-à-dire vingt ans avant le traité de Francfort, il disait, à l'Assemblée législative :

Metz et Strasbourg, qui sont maintenant aux avant-postes, qui renferment des amas énormes de fusils, de canons, des fonderies, des dépôts de munitions de toute espèce, eh bien ! tout cela est à la discrétion de l'ennemi le lendemain de l'invasion. Cependant, messieurs, ces deux provinces si patriotes et si belliqueuses de l'Alsace et de la Lorraine méritent qu'on s'en occupe. Il faut donc que vous y pensiez.

Ce pauvre Fabvier, au moment où M. Debidour entreprend de mettre en lumière sa personnalité, qui est remarquable, somme toute, il a la malchance d'être pris à partie par M. Georges Bastard, dans le livre un peu mince, encore qu'artificiellement épaissi, que cet auteur a consacré au *Général Mellinet en Afrique*, livre qui a paru chez Flammarion et que l'Académie vient de couronner.

Oui, Fabvier s'est permis de dire, parlant de Mellinet, qu'il était un « bel homme à succès, agréable et sachant conduire les hommes sans rigueur ; superficiel et peu propre au commandement d'un régiment sérieux ; d'une école peu solide et dangereuse pour l'armée. » Mal lui en prend d'avoir porté ce jugement sévère. Il est traité, à son tour, de « Polytechnicien », et, comme si cette écrasante appellation ne suffisait pas, M. Georges Bastard ajoute qu'« il fit toute sa carrière dans les bureaux, sans action d'éclat ni blessure à son actif, et ne dut son avancement rapide qu'à la protection du maréchal duc de Raguse, dont il fut l'aide de camp. »

De la librairie Dunod, un gros volume intitulé *Sciences et arts militaires*. Au fond, ce n'est guère qu'un « Cours spécial d'artillerie » qui date un peu, mais qui n'en fait pas moins le plus grand honneur aux auteurs, car à priori ils semblaient les hommes les moins qualifiés du monde pour exécuter un tel travail. L'un d'eux, M. Emile Dardard, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie, titulaire de la croix du mérite agricole, sous-ingénieur des ponts et chaussées, a appartenu à l'armée, en qualité d'officier d'administration, c'est-à-dire en qualité d'adjoint, comme on disait naguère, dans le génie territorial. L'autre, qui signe modestement X, est capitaine d'infanterie coloniale. Comment ce fantassin et ce sapeur sont-ils si forts en artil-

lerie? Mystère. Pourquoi donnent-ils à leur traité d'artillerie le titre : *Sciences et arts militaires*? Autre mystère, que je renonce à éclaircir. Et je passe...

... Je passe de la territoriale à la réserve. Voici, de la librairie académique déjà nommée, un très louable travail : *Impressions de réserve d'un vieil officier de réserve*, par M. Paul Baubigny, lieutenant de réserve au 13^e régiment d'artillerie.

Les jeunes camarades de ce vieil officier ne liront pas sans profit les conseils de leur aîné. Je les ai lus, pour ma part avec plaisir. Mais je ne vois pas qu'ils puissent intéresser des lecteurs étrangers.

De chez Daragon, enfin, un *Napoléon homme de guerre*, par M. Henry Houssaye. C'est du Liebig, c'est du Napoléon condensé. Savoureux d'ailleurs et substantiel, encore que certains éléments composants aient disparu dans la compression à laquelle l'éminent académicien a soumis son héros. On sait que je n'ai qu'une admiration médiocre pour le dit éminent académicien en tant qu'historien; mais il est évocateur des personnages, il sait leur donner un air de vie.

* * *

Au moment où les épreuves m'arrivent, j'apprends qu'un conflit s'est élevé entre le ministre de la guerre et le gouverneur de Paris. Lorsque celui-ci a été nommé, j'ai dit qu'il était l'homme du président Loubet. J'ai ajouté que les circonstances lui assuraient une sorte d'inamovibilité (novembre 1903, page 858), de sorte qu'on envisageait qu'il pût impunément n'en faire qu'à sa tête. C'est ce qui a eu lieu. Il a fait élargir les officiers incarcérés à l'occasion de l'affaire Dreyfus (voir ma chronique du mois dernier, page 524). Il les a fait mettre en liberté, malgré le général André, dit-on, qui lui avait demandé d'attendre pour prendre une décision à ce sujet que le Conseil des ministres eût été saisi de la question.

INFORMATIONS

SUISSE

Vélocipèdes militaires. — Le Conseil fédéral a promulgué le 5 juillet 1904, une ordonnance concernant les vélocipèdes des sections de vélocipédistes.

Pour les cours d'instruction et le service actif, les vélocipédistes doivent fournir ou des vélocipèdes d'ordonnance ou des vélocipèdes conformes à l'ordonnance pour le diamètre des roues (65 cm.), la section transversale des jantes, les dimensions du cadre et le développement, et dont les autres parties ne nuisent pas à leur emploi pour le service.